ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Annexe V

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

TEMPS PARTIEL DE DROIT

Motif	Durée	Pièces justificatives
Pour élever un enfant de moins de 3 ans ou en cas d'adoption	**Renouvelable jusqu'à la veille des 3 ans de l'enfant ou la veille de l'expiration d'un délai de trois à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté**	• Photocopie de l'acte de naissance ou du livret de famille ou du jugement d'adoption ou de la déclaration de grossesse
Pour donner des soins au conjoint, enfant ou ascendant	**Renouvelable sans limitation tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies** **Cesse de plein droit lorsque l'état de santé du conjoint, de l'enfant ou de l'ascendant ne nécessite plus une présence de l'agent**	• Justificatif attestant du lien de parenté avec l'ascendant ou l'enfant (livret de famille) ou de la qualité de conjoint (acte mariage, copie PACS) • Certificat médical émanant d'un praticien hospitalier (à renouveler tous les 6 mois) • Copie de la notification de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) ou de la carte d'invalidité et/ou de la notification de l'AAH (Allocation d'Adulte Handicapé) et/ou de l'indemnité compensatrice pour tierce personne
Pour situation handicap dans le cadre de l'obligation d'emploi	**Tant que les conditions sont réunies**	• Toute pièce justificative attestant de la situation de handicap : RQTH, notification attribution d'une rente d'accident de travail de plus de 10% ou de l'AAH (Allocation d'Adulte Handicapé) ou attribution d'une pension d'invalidité ou copie de la carte d'invalidité

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

Motif	Durée	Pièces justificatives
Pour convenances personnelles	**Renouvelable sans limitation de durée mais sous réserve des nécessités de service**	• Afin de permettre une instruction personnalisée des dossiers, les demandes devront faire l'objet d'un courrier explicite accompagné éventuellement de toutes pièces justificatives
Pour raison de santé		• Courrier expliquant la situation et la nécessité de l'obtention du temps partiel • Certificat médical sous pli confidentiel Les demandes seront transmises, par les services de la DRH, pour avis au médecin de prévention qui convoquera l'intéressé(e) s'il y a lieu.
Pour créer ou reprendre une entreprise	**Renouvelable dans la limite de quatre ans (trois ans + prolongation un an possible)**	• Copie de l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers Pour les 1ères demandes, **une demande de cumul d'activité doit être déposée** auprès des services de la DRH. L'accord du temps partiel est assujetti à l'accord du cumul d'emploi par la commission de déontologie.